

## ALERTE SECHERESSE

Depuis le 17 juillet dernier , le département de la Moselle a été placé en alerte secheresse.

Ainsi, dans une logique de solidarité, tous les usagers de l'eau (particuliers, collectivités, exploitants agricoles, industriels) sont soumis à des restrictions particulières et graduées à compter du 17 juillet 2020, dont les principales mesures sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Usage	Limitation en situation d'ALERTE
Remplissage des piscines privées	<b>Interdiction sauf si chantier en cours (hors piscines publiques, piscines d'établissements recevant du public et piscines d'hôtel)</b>
Lavage des véhicules	<b>Interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'un dispositif de recyclage de l'eau</b>
Lavages des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	<b>Limitation au strict nécessaire</b>
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition et d'entraînement niveau national)	<b>Interdiction horaire de 11h00 à 18h00</b>
Arrosage des golfs	<b>Interdiction horaire de 08 h00 à 20 h00</b>
Arrosage des jardins potagers	<b>Interdiction horaire de 11h00 à 18h00 Arrosage automatique interdit</b>
Alimentation des fontaines publiques	<b>Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert et l'eau non potable dans la mesure du possible</b>
Remplissage des plans d'eau	<b>Interdiction sauf pour les usages commerciaux, sous condition d'autorisation de la police de l'eau</b>
Vidange des plans d'eau et/ou manœuvre de vannage	<b>Interdiction sauf pour les usages commerciaux, sous condition d'autorisation de la police de l'eau</b>
Irrigation agricole	<b>Interdiction entre 11 h et 18 h + Limitation des prélèvements : 2 jours/semaine sans prélèvements ou réduction de 15 à 30 % des volumes et débits autorisés/semaine</b>
Travaux et activités en lit mineur de cours d'eau	<b>Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu. Travaux autorisés sur cours d'eau en situation d'assèchement total ou ayant un impact écologique positif</b>